

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 30 MARS 2010

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous, sauf :

- Madame Sylvie CLAUDE (pouvoir à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Madame Véronique PETIN (pouvoir à Madame Jocelyne VALENTIN)
- Monsieur Stéphane BERNARD (pouvoir à Monsieur Thierry GEGOUT)
- Monsieur Pascal LE NEVE (pouvoir à Madame Evelyne BERNARD)
- Monsieur Pascal SINIGAGLIA (pouvoir à Madame Bénédicte DAVID)
- Monsieur Jean-Yves ORIVEL (pouvoir à Monsieur Denis ANDRE)
- Madame Christine PIERRE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CLAUDE

Secrétaire-adjointe de séance : Madame Marie-Antoinette ANTOINE, Directrice Générale des Services

Madame Evelyne BERNARD ouvre la séance en soulignant l'importance de la réunion du jour qui voit l'examen du compte administratif et du budget de l'année en cours, qui représente pour l'assemblée délibérante un acte fort et structurant. Ce budget résulte de choix financiers présentés et assumés par l'équipe municipale.

Ceux-ci sont basés sur plusieurs postulats :

- Inscrire la Commune dans le plan de relance pour l'économie, de façon à retoucher la TVA payée sur les investissements au bout d'un an, au lieu de deux,
- Assurer l'équilibre financier de la section d'investissement par un emprunt raisonnable,
- Assurer l'équilibre financier de la section de fonctionnement par une pression fiscale supplémentaire limitée à 2 %,

Et ciblés sur trois axes prioritaires que sont :

- Le projet social : rénovation d'un bâtiment par un chantier d'insertion aux fins de création d'une épicerie sociale
- Le projet éducatif : investissement soutenu dans les écoles et à la piscine intercommunale qui abrite une école de natation de 90 enfants
- Un projet environnemental avec la poursuite du chantier d'amélioration du cœur de village et de ses liaisons douces par pistes cyclables, notamment celle qui reliera la Place de la Libération à la Voie Verte de la Moselotte en longeant la rivière

1 – COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Ce compte-rendu n'appelle pas d'observation particulière

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Après avoir obtenu toutes les explications par Madame BERNARD, et hors la présence de celle-ci, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 2 053 921,28 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 2 584 565,81 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 530 644,53 €

Report de l'exercice N-1 : 52 746,42 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 583 390,95 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 512 656,93 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 743 464,57 €

Résultat d'investissement de l'exercice : 230 807,64 €

Report de l'exercice N-1 : - 415945,16 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : - 185 137,52 €

Restes à réaliser en dépenses : 303 593,77 €

Restes à réaliser en recettes : 58 249,20 €

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Le Conseil Municipal, au vu du compte administratif présenté, affecte le résultat de fonctionnement 2009 comme suit :

C/ 1068 : 430 482,09 €

C/002 : 152 908,86 €

4 – BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal vote par 6 voix contre et 20 voix pour le budget primitif 2010 qui se décompose ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à 2 680 791,16 €

Section d'investissement : équilibre à 1 686 006,10 €

5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Le Conseil Municipal adopte, par 6 voix contre et 20 pour, les taux d'imposition 2010 :

Une augmentation des taux de 2 % est opérée.

Taxe d'habitation : 7,81 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,51 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,71 %

Taux relais de taxe professionnelle : 7,86 %

La compensation relais de taxe professionnelle pour 2010 s'élève à 341 647 € pour la première composante et à 827 € pour la seconde composante.

Pour mémoire, les taux moyens nationaux sont :

Taxe d'habitation : 14,97 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,32 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,50 %

Taxe professionnelle : 16,13 %

6 – PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES 2010

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les participations intercommunales suivantes :

Commission syndicale des biens indivis de VAGNEY, SAPOIS, BASSE SUR LE RUPT, GERBAMONT et le SYNDICAT : 19 888 €

Commission syndicale des biens indivis de VAGNEY et SAPOIS : 3538 €

Syndicat intercommunal pour une meilleure réception de la télévision : 2978 €

Syndicat intercommunal scolaire : 53 700,03 €

Syndicat mixte de la voie verte : 10 126,57 €

Syndicat intercommunal à vocation unique d'incendie et de secours : 8580,06 €

Syndicat mixte pour l'informatisation : 1442,64 €

Soit un total de 100 253,30 € pour les participations intercommunales

7 - OCTROI DE DEUX SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité deux subventions exceptionnelles sur le budget 2010 :

- Association d'éducation populaire : 200 €
- Foyer de ski de fond : 620 €

8 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES

Le Conseil Municipal présente au Conseil Général plusieurs demandes de subventions :

- Pour l'aménagement du cœur de village et de ses liaisons douces
- Pour les grosses réparations de toiture du 2 Rue des Ecoles
- Pour les grosses réparations de toiture à la piscine intercommunale de la Moselotte
- Pour le programme de voirie 2010
- Pour la rénovation du bâtiment devant accueillir l'épicerie sociale
- Pour la création d'un préau à l'école primaire

9 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Dominique MUNDING interroge Madame la Maire et l'Adjoint aux travaux sur le devenir des tas de crasse implantés en bordure de la voirie communale. Monsieur DIDIER-LAURENT indique que ceux-ci seront récupérés dans la mesure où ils gênent. Dans certains endroits, ils pourront rester à demeure jusqu'à l'hiver prochain.

Madame Danielle THOMAS demande l'implantation d'un passage piétons entre la Rue des Cailles et la Rue des Angles. Monsieur Claude DIDIER-LAURENT inscrit cette affaire à l'ordre du jour de la prochaine commission de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BERNARD lève la séance à 22 h 30.

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY,
Evelyne BERNARD